

DÉCISION N°2025-032

AUTORISATION D'OUVERTURE DE DEUX COMPTES A TERME

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22, qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour toute la durée de son mandat, certaines attributions,
- Vu l'Article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,
- Vu la Loi de finances n°2003-1311 du 30 décembre 2003 pour 2004,
- Vu le Décret n°2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'Article 116 de la Loi de finances pour 2004 (n°2003-1311 du 30 décembre 2003) prévoyant la possibilité pour une Collectivité territoriale de placer une partie de ses fonds sur des comptes à terme,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-027 du 28 mars 2024, déposée en Préfecture du Val-de-Marne le 2 avril 2024, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
- Considérant que la Collectivité a la possibilité de placer les fonds provenant :
 - de libéralités, de dons et de legs,
 - de l'aliénation d'éléments de son patrimoine (ventes immobilières ou foncières),
 - d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de sa volonté,
 - de recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi (indemnités d'assurance, sommes perçues à l'occasion d'un litige, recettes provenant de vents de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques),
- Considérant que le dépôt doit être un multiple de 1 000€,
- Considérant que les deux comptes à termes ouverts le 28 mars 2025 sont arrivés à échéance le 24 septembre 2025 dont les fonds de 1 244 000€ sont à nouveau disponibles,

DECIDONS

ARTICLE 1 :

La décision N°2025-031 est annulée dans tous ses effets.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur Le Maire à ouvrir un compte à terme auprès du Comptable Public à hauteur de 1 703 000€ correspondant à des cessions de patrimoine (1 579 430 €) et à des indemnités d'assurance (123 880,31 €) :

- Cessions de patrimoine :
 - o 5 500€ provenant de la cession du véhicule « Renault Midlum Scarab »,
 - o 6 000€ provenant de la cession du véhicule « Renault Mascott »,
 - o 244 700€ provenant de la cession du terrain « situé 16 rue Pierre Séward – Lot A »,
 - o 700 000€ provenant de la cession du terrain « situé 35 rue JF Kennedy »,
 - o 161 000€ provenant de la cession du terrain « situé 30 rue JF Kennedy »,

- 3 000€ provenant de la cession du véhicule « Iveco Daily »,
- 444 230€ provenant de la cession du terrain « situé au 19 rue Curie »,
- 15 000€ provenant de la cession du véhicule « Laveuse Electra20 »,
- Indemnités d'assurance à hauteur de 123 880,31 €.

Les comptes à termes (CAT), ouverts dans les écritures de l'État, constituent des placements sécurisés, productifs d'intérêts à taux fixe en fonction de la durée, auxquels les Collectivités ont recours.

L'ouverture d'un compte à terme, est une opération de trésorerie court terme qui ne donne lieu à aucune inscription budgétaire.

Il est pris note que le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

ARTICLE 3 :

La Ville souhaite mettre en place 2 comptes à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du placement en Euros : 850 000€ (huit cent cinquante mille euros)

Durée du placement : 6 mois, renouvelable

Nature du produit souscrit : compte à terme (CAT)

Et

Montant du placement en Euros : 853 000€ (huit cent cinquante-trois mille euros)

Durée du placement : 6 mois, renouvelable

Nature du produit souscrit : compte à terme (CAT)

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 5 : un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- à Madame la Comptable de la Commune,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 14 octobre 2025

Pour le Maire, Jean-François DELAGE
et par délégation,

L'Adjointe au Maire chargée des finances,
de l'évaluation des politiques publiques, de
la commande publique et de la tranquillité
urbaine,



Corinne BOCABEILLE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr



DR/DDFiP :
Direction Départementale des
Finances Publiques du Val-de-Marne

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
D'IVRY SUR SEINE

CODIQUE 0 9 4 0 1 4

CODIQUE 0 9 4 0 2 7

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME

TITULAIRE DU COMPTE À TERME

Nom de l'établissement public / de la collectivité	Commune du Kremlin-Bicêtre
Titre du représentant de l'établissement (M./Mme le(a) président(e), maire, agent comptable...)	Monsieur le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre
Adresse	Commune du Kremlin-Bicêtre 1 Place Jean-Jaurès 94276 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX
N° SIRET	219 400 439 000 10

CARACTÉRISTIQUES – FONCTIONNEMENT DU COMPTE À TERME

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.

Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées.

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	850 000 € (huit cent cinquante mille euros).
Durée du placement (en mois)	6 mois, renouvelable
Taux d'intérêt (en %)	
Taux actuariel (en %) (Pour information)	
Intérêts imposables	[...] OUI [X] NON

Fait au Kremlin-Bicêtre
Nom et signature du comptable

le
Signature du client

Pour le Maire, Jean François Delage
et par délégation
L'Adjoint au Maire chargé des finances,
de l'évaluation des politiques publiques,
de la commande publique et de la
qualité urbaine.



Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20251014-2025-032-AU
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

